



## EN BREF

3 MARS 2013

## Trois objets de vote

Les Suisses se prononceront sur trois objets lors des votations du 3 mars: l'initiative de Thomas Minder contre les salaires abusifs, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et l'article constitutionnel sur la politique familiale. Le Conseil fédéral a fixé hier le menu. ATS

## LE LOCLE

## Alcoolémie record

Le 6 septembre dernier, la police neuchâteloise a arrêté au Locle un automobiliste qui avait dans le sang entre 5,45 et 6,4 pour mille d'alcool. Il s'agit d'un record dans le canton et peut-être même au niveau suisse. Cet automobiliste de 48 ans a été retrouvé avachi sur son volant, apparemment alcoolisé, en bordure de route, dans un champ. ATS

## CLARO ET CARITAS

## Fusion dans le commerce équitable

Le commerce équitable connaît une fusion. Caritas Suisse place son unité Caritas-Fairtrade au sein de Claro fair trade, l'organisation d'entraide catholique prenant au passage une participation de 10% dans la nouvelle entité. Aucune suppression d'emploi n'est prévue. Les deux acteurs du commerce équitable concernés réalisent un chiffre d'affaires cumulé de quelque 22,5 millions de francs. ATS

## BUNDESTAG

## L'accord fiscal devrait être accepté

Le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble a estimé hier que l'accord fiscal avec la Suisse devrait facilement passer la rampe à la Chambre basse du Parlement allemand aujourd'hui. Il s'est en revanche montré moins optimiste pour le Bundesrat, la Chambre haute représentant les Länder. Ce sera «très dur», a-t-il reconnu devant sept parlementaires suisses. Le Bundesrat se prononcera le 23 novembre seulement. ATS

# Le Comité européen contre la torture dénonce les lacunes genevoises

**DROITS HUMAINS** • Les personnes appréhendées par la police ne seraient pas toujours traitées correctement à Genève. Le canton connaîtrait aussi des violences policières.

La délégation du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), en Suisse du 10 au 20 octobre 2011, a visité des lieux de détention dans les cantons de Genève, Vaud, Berne, Thurgovie, Zoug et Zurich, indique-t-elle dans son rapport publié aujourd'hui. De précédentes visites ont eu lieu en 1991, 1996, 2001 et 2007.

Le CPT dit avoir bénéficié d'une «excellente coopération» des autorités, notamment d'entretiens «fructueux» avec la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), Simonetta Sommaruga.

## Problèmes à Genève

Les dispositions du Code de procédure pénale suisse, qui unifie depuis 2007 le droit dans toute la Confédération, sont «en grande partie respectées», relève le rapport.

A Genève toutefois, certaines personnes se sont notamment plaintes que les policiers qui les ont appréhendées avaient refusé de les informer des faits reprochés et d'exercer leur droit de faire appel de suite à un avocat, voire d'informer leurs proches, ou de se faire examiner par un médecin.

La question du nonaccès immédiat à un avocat avait déjà été soulevée par la CPT en 2007. Nombre de cas seraient consécutifs à des arrestations alléguées comme «violentes».

Le phénomène des violences policières, déjà observées par le CPT dans le passé, reste en effet d'actualité à Genève, selon la délégation. «Une proportion préoccupante» de personnes détenues entendues par la délégation se sont plaintes de mauvais traitements», relève-t-elle.

Il se serait surtout agi de «coups de poing et/ou coups de pied» lors de l'arrestation, donnés sans que ces personnes «aient opposé – selon elles – de résistance». «Ces allégations étaient le plus souvent étayées par des données médicales.»

## Et dans le canton de Vaud

La délégation a aussi recueilli des allégations isolées d'usage excessif de la force lors d'arrestations par des agents cagoulés du détachement d'ac-



La délégation a recueilli des allégations isolées d'usage excessif de la force lors d'arrestations par des agents cagoulés vaudois. ARC/PHOTO PRÉTEXTE

tion rapide et de dissuasion (DARD) dans le canton de Vaud.

Le CPT recommande notamment de renforcer la formation des policiers et la mise en place à Genève d'un «organe de contrôle des fonctionnaires d'autorité indépendant des services qu'il aura à contrôler».

## Pratique «satisfaisante»

La proportionnalité de l'usage de la force fait l'objet d'une formation et, au besoin, de sanctions disciplinaires, affirme le canton de Genève dans la réponse du Conseil fédéral au CPT, également diffusée aujourd'hui.

Les policiers sont encouragés à signaler les cas de violences, et la pratique est «satisfaisante», affirment les autorités genevoises. Plusieurs cas ont été dénoncés, et leurs auteurs sanctionnés. Le canton de Vaud relève lui

que les cas de violence sont qualifiés d'isolés, et que ses policiers sont correctement formés.

A Genève, toute personne arrêtée est informée de ses droits, et peut notamment se faire assister par un défenseur de son choix, assurent aussi les autorités.

## Pénitenciers

S'agissant des pénitenciers, la délégation relève que les prisons de Champ-Dollon (GE) et Frauenfeld (TG) peuvent héberger des personnes faisant l'objet de mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

Le CPT demande que ces personnes soient placées dans des centres conçus à cet effet, et bénéficient sinon de conditions de détention appropriées.

Pour le Conseil fédéral, les conditions correspondent généralement

aux standards de la loi sur les étrangers. Mais quelque 250 places de détention administratives manquent à long terme et la construction de nouveaux établissements est envisagée.

## Internements

Concernant l'internement à vie accepté en 2004 par référendum populaire, le CPT estime qu'il est inhumain. Il invite les autorités suisses à le réexaminer. Conseil fédéral et parlement ont veillé à la compatibilité de la mise en œuvre de la nouvelle disposition constitutionnelle avec le droit international, répond Berne.

D'une façon générale, la prévention de la torture bénéficie de moyens insuffisants, estime la délégation. Berne prévoit de renforcer la Commission nationale de 12 personnes mise en place à cette fin en 2009. ATS

## La Suisse stoppe les livraisons de vaccins de Novartis

**GRIPPE** • Des impuretés auraient été découvertes dans les vaccins.

Swissmedic a ordonné hier l'arrêt à titre préventif des livraisons de vaccins antigrippe de Novartis. L'autorité de contrôle et d'homologation des médicaments helvétique écrit avoir été informée hier d'une enquête ouverte en Italie, où l'importation et l'utilisation des vaccins du groupe pharmaceutique bâlois a été interdite par le Ministère de la santé et l'Agence italienne des médicaments (AIFA).

Selon les premières investigations, de petites particules blanches ont été découvertes en Italie dans les seringues servant à injecter ces vaccins contre la grippe saisonnière, explique Swissmedic. Il pourrait s'agir d'une agglutination de composants ordinaires du vaccin.

L'Agrippal et le Fluad sont les deux préparations potentiellement commandées en Suisse, soit 160 000 doses, précise le texte. Selon les informations recueillies jusqu'à présent, Swissmedic estime toutefois que les personnes



Il n'y a pour l'instant pas d'urgence pour se faire vacciner. La vague de grippe se manifeste d'habitude seulement entre décembre et février. KEYSTONE

qui ont déjà été vaccinées ne courent pas de danger.

L'incident tombe au moment où les fabricants de vaccins peinent à honorer leurs clients en Suisse. Les 1,3 million de vaccins commandés par les hôpitaux, les pharmacies et les cabinets médicaux ne seront pas livrés dans les délais. C'est pourquoi l'Office fédéral de la santé publique

(OFSP) a demandé aux fabricants d'en fournir davantage, a-t-il annoncé mardi.

Ajoutées à celles déjà disponibles, plus d'un million de doses pourraient ainsi être proposées, ce qui correspondrait à peu près au nombre utilisé lors de la dernière saison grippale. Entre deux tiers et trois quarts des doses commandées ont déjà été livrées, avait précisé l'OFSP à l'ATS. ATS

## CONFÉDÉRATION

## Berne devra mieux contrôler ses achats

La Confédération va mieux contrôler ses achats. Régulièrement critiqué sur le sujet, le Conseil fédéral a adopté hier une révision d'ordonnance qui prévoit la mise en place d'un système de surveillance des acquisitions de l'ensemble de l'administration.

Les nouvelles règles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Grâce à elles, le Conseil fédéral veut garantir la conformité et la durabilité des achats en se fondant sur des rapports réguliers.

Trois instruments informatiques devraient assurer le controlling. Un outil de gestion des contrats permettra une analyse ciblée des contrats d'adjudication, une statistique des achats recensera les paiements effectués et un suivi de la durabilité assurera le respect de critères économiques, écologiques et sociaux.

Il sera ainsi possible de savoir exactement qui a passé quel marché, avec quel soumissionnaire et selon quelle procédure, quels contrats ont été conclus et quels paiements ont été effectués, assure le Conseil fédéral. Ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui.

Le fiasco du projet «insieme» de renouvellement du système informatique de l'Administration fédérale des contributions (AFC) en témoigne. Abandonné en septembre, le projet a englouti plus de 150 millions mais aussi coûté son poste au chef de l'AFC et au chef de l'informatique. ATS

## SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

## Ueli Maurer doit proposer des mesures

Le chef du Département fédéral de la défense (DDPS) Ueli Maurer devra présenter d'ici février 2013 un rapport sur les dangers et lacunes de la sécurité de l'information. Et soumettre des propositions de mesures urgentes, a décidé hier le Conseil fédéral.

Cette demande est une réaction à l'affaire du vol de données sensibles au Service de renseignement rattaché au Département de la défense, a expliqué à l'ATS la porte-parole de ce dernier Silvia Steidle. La Délégation des commissions de gestion du parlement a annoncé la semaine dernière l'ouverture d'une inspection sur l'affaire qui met les services secrets et leur chef Markus Seiler sur la sellette. Les informations subtilisées par un informaticien en mai n'ont apparemment pas été remises à un tiers, mais l'affaire révèle de graves insuffisances dans la maîtrise des risques, a dénoncé l'organe de surveillance des Chambres.

La sécurité de l'information préoccupe le gouvernement depuis plus longtemps. Le Conseil fédéral a chargé le DDPS il y a un an d'élaborer d'ici fin 2012 un projet de loi spéciale. Le Département de la défense est désormais chargé d'élargir le groupe d'experts actuellement au travail à des représentants de tous les départements. L'objectif de la mise en consultation d'une révision de la loi sur la sécurité de l'information est repoussé à la fin avril 2013.

Les éventuelles mesures urgentes devront être prises avant, a précisé M<sup>me</sup> Steidle. Les experts doivent mettre sur pied un système harmonisé à l'échelle de la Confédération. ATS